

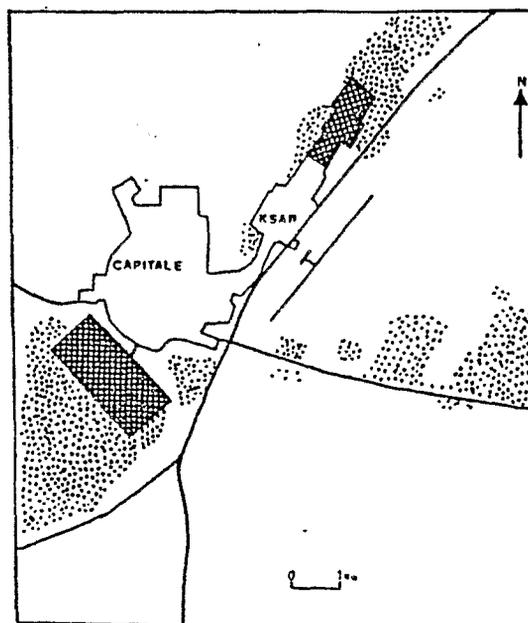
- 1 -

## MODES D'APPROVISIONNEMENT DES BIDONVILLOIS DE NOUAKCHOTT

PAR OLIVIER D'HONT

### 1 - Brève présentation de Nouakchott

Bientôt trentenaire, Nouakchott, la jeune capitale de la Mauritanie, abriterait déjà 350 000 personnes, soit vraisemblablement 20 % de la population totale du pays. Si jusqu'en 1970, la constitution d'un noyau urbain va rester circonscrite dans la matrice spatiale dessinée en 1959, il n'en est plus de même à partir de 1972. Cette année là, la sécheresse, qui affecte le pays depuis 1968, va prendre la dimension d'une véritable catastrophe, et provoquer un afflux massif de nomades sinistrés à Nouakchott. Les nouveaux venus vont s'installer à la périphérie de l'agglomération ou dans les zones interstitielles du cadre bâti. Entre 1974 et 1975, toute cette nouvelle population urbaine est regroupée sur deux parcelles d'un total de 7 000 unités. En deux ou trois ans vont être édifiés sur ces parcelles deux grands quartiers bâtis, tandis qu'une très large fraction des sinistrés à qui elles avaient été attribuées, regagnait la périphérie (80 %).



- QUARTIERS ANCIENS
- LOTISSEMENTS 1974
- KEBE

Dans ces zones d'habitat spontané péri-urbain, vont s'implanter les sinistrés qui continuent à abandonner le monde rural, mais aussi un petit sous-prolétariat anciennement urbanisé, incapable de se maintenir dans les quartiers bâtis. La structure démographique de la population, qui occupe la zone d'habitat spontané, présente de nombreux traits d'opposition avec celle des résidents du cadre bâti. Les jeunes de moins de quinze ans y sont majoritaires. Les femmes représentent 55 % de la tranche d'âge potentiellement active, et contrôlent 35 % des "ménages", dont la taille moyenne est assez réduite (5 - 6 individus). 85 % de cette population est maure, et à l'intérieur de cette communauté d'appartenance culturelle, les anciennes catégories serviles (ou Maures noirs) comptent pour un tiers. Les bidonvilles ou "kébé" abriteraient entre 40 et 45 % de la population nouakchottoise.

## 2 - Objectif de la recherche

L'étude que nous avons menée sur Nouakchott (1) se proposait de traiter du passage de la sédentarisation à l'urbanisation de ces nouvelles composantes démographiques : urbanisation étant entendu ici comme une prise de participation dans le système urbain, tant du point de vue économique que social. S'agissant de populations particulièrement démunies, tout au moins au moment de leur arrivée à Nouakchott, il était tentant, à priori, de se focaliser sur les pratiques développées par ces individus pour assurer leur survie.

	nombre de G.C.*	sexe du chef de G.C.		chef de G.C. actif		autre élément actif	
		H	F	H	F	H	F
Toucouleurs	3	2	1	2	0	0	2
Maures noirs	28	18	10	17	5	2	15
Maures blancs	52	31	21	10	0	1	3
Total	83	51	32	29	5	3	20

\* G.C. : groupe corésident

TABLEAU - Répartition de la population active selon l'origine ethnique dans notre échantillon

revenus mensuels	Kébé 5ème	Kébé 5ème (1)	Kébé chinois	lotis. 1974	Lotis. centre	moyen standing	Nke.*
3.000		27,5%	34%				
	83%			57 %	29,2%	12%	55%
6.000		38 %	18%				
10.000	19%	24 %	30%	22,6%	28,9%	32%	26%
15.000	17%		8%	7,9%	14,5%	30%	-
25.000		10,5%	4%	6,4%	16,9%	19%	-
au-delà			6%	5,7%	10,8%	7%	-

sources : D.H.U. Janvier 1982

(1) cité par S. THEUNYNCK, 1982

note : les différentes données n'ont pas été relevées aux mêmes dates et s'échelonnent  
entre 1980 et 1983  
en 1980 10 u.m. = 1F.10  
en 1983 10 u.m. = 1F.40

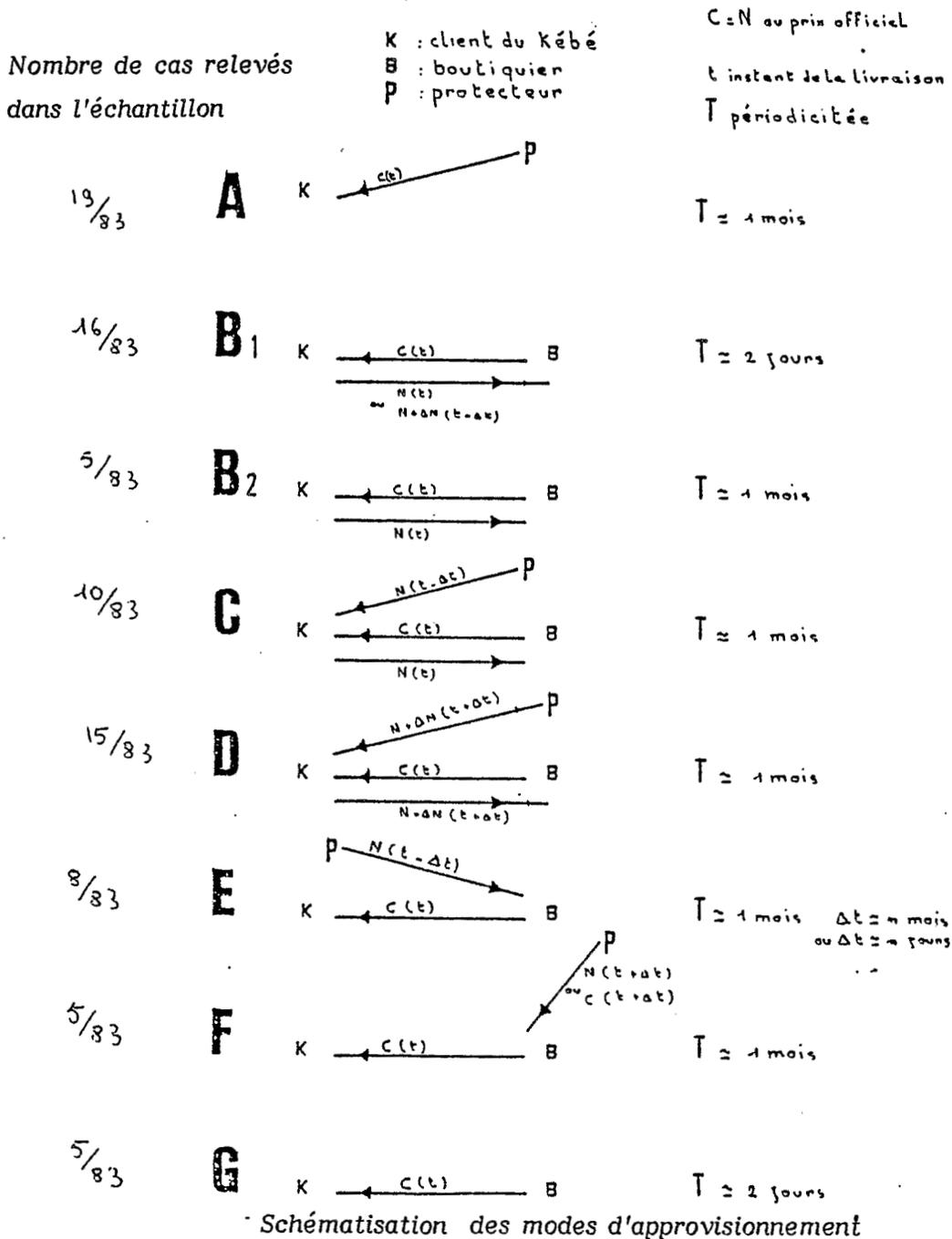
\* Nke : Nouakchott

TABLEAU - Répartition des groupes corésidents par quartier selon les tranches de revenus

La relative rareté des rentrées en numéraire dans les budgets des ménages, le très faible taux d'activité de la population résidente, nous ont conduit à adopter la démarche suivante :

- Partir de la relation pourvoyeuse en céréales, le plus souvent entre un groupe consommateur et un point de vente, puis l'élargir à l'une ou l'autre de ses extrémités à d'autres relations, jusqu'à ce que la relation première paraisse équilibrée par une contre-partie.

Ce sont ces matériaux que nous présentons ici. Ils ont été obtenus par deux enquêtes menées en parallèle, l'une centrée sur les groupes consommateurs, l'autre sur les pratiques marchandes. Les résultats ont été par la suite connectés pour obtenir une collection de cas particuliers. Ceux-ci ont été classés selon la morphologie des échanges (voir tableau joint).



Dans une autre étape, qui ne figure pas ici, nous avons restitué dans le champ social ces diverses chaînes de relations, pour tenter d'apprécier la texture du tissu social urbain. Nous avons qualifié de modes d'approvisionnements ces objets d'étude.

#### Remarque préliminaire

Nous considérons qu'il y a crédit chaque fois que la contrepartie en numéraire n'a pas été versée immédiatement à chaque livraison, mais nous tenons à préciser que de nombreux groupes corésidents n'ont pas une conscience bien nette de leur situation de débiteur, dans le cas d'un paiement différé.

#### . FORMULE A

Les groupes corésidents sont approvisionnés directement en céréales par un, ou des "protecteurs". Ceux-ci représentent 23% du total de l'échantillon, soit dix-neuf groupes corésidents répartis comme suit :

- Neuf groupes corésidents maures blancs sont entretenus par des parents proches résidant dans des quartiers bâtis. "L'ancêtre" commun n'est pas éloigné de plus d'une génération, c'est-à-dire qu'il peut s'agir d'un frère entretenant sa soeur divorcée ou un autre frère ; dans aucun cas, un fils n'entretient son père (1) et réciproquement. Dans tous ces cas, le protecteur est unique et les visites dans les deux sens sont fréquentes. Les quantités versées sont importantes et fréquentes, le groupe corésident assisté n'est jamais en rupture de stock.
- Six groupes corésidents sont des anciens nomades maures blancs récemment fixés à Nouakchott. Ils sont approvisionnés plus ou moins régulièrement par un ou plusieurs "protecteurs" de la même origine tribale mais de status social plus élevé. Des collectes sont organisées entre urbains relativement aisés originaires de la même tribu et en particulier, parmi les membres proches du sommet de la hiérarchie sociale traditionnelle. L'argent rassemblé sert à acheter des vivres qui sont ensuite redistribués dans les kébés. Beaucoup d'anciens nouakchottois maures blancs, arrivés avec les grandes vagues de sinistrés, ont profité de cette solidarité tribale, mais pour une durée limitée dans le temps.

---

(1) Ceci conforte l'observation n°2, formulée au chapitre 6.6.3.

- Une femme toucouleur est approvisionnée par son époux qui vit avec sa première épouse dans un quartier bâti;
- Une vieille hartania est entretenue en nature par un Maure blanc dont elle a été la nourrice.
- Un riche commerçant entretient en nature une femme maure blanche dont le mari est employé par celui-ci comme berger, dans une région éloignée de Nouakchott.
- Un entrepreneur maure blanc paie en partie en nature un Maure noir qui travaille pour lui au tamisage des coquillages.

Dans ces deux derniers cas, il s'agit non pas d'une protection mais d'une compensation fixée contractuellement pour un travail fourni.

Dans tous ces cas, la conversion numéraire/produits de consommation est laissée à l'initiative des "protecteurs" ou des patrons. Le coût des produits est en partie déterminé par leur propre stratégie d'achat : il est raisonnable de penser que cet achat est fait au meilleur prix possible et que cette forme d'entretien est, à volume égal de céréales consommées, une formule parmi les moins coûteuses. De plus, les "protecteurs" disposent du choix de la fréquence d'approvisionnement, donc d'une certaine liberté d'utilisation du numéraire équivalent.

#### FORMULE B1

Cette formule d'approvisionnement repose sur une relation duelle, isolée et symétrique.

Le client convertit chez un commerçant son salaire en céréales par petites quantités. Les céréales peuvent être payées comptant ou avec un retard de quelques jours. Les points de vente sont généralement des boutiques situées à proximité du lieu de résidence, dans lesquelles les prix pratiqués sont un peu supérieurs aux prix officiels.

Les utilisateurs de cette formule sont au nombre de seize, soit quatorze groupes

corésidents maures noirs et deux groupes corésidents maures blancs. Mis à part l'un des Maures blancs, il s'agit de travailleurs temporaires, ne disposant jamais d'une assez grande quantité d'argent, pour parvenir à se constituer un stock important de céréales. Pour cette catégorie d'acheteurs, le recours éventuel au crédit à court terme leur permet de régulariser un approvisionnement, malgré l'irrégularité de leur disponibilité en numéraire. Ce crédit est en général gratuit. Pour le boutiquier, l'avantage de cette formule est de pouvoir par ce biais fidéliser une clientèle sans prendre de risques importants, car il s'agit de faibles quantités et de clients résidant à proximité. Le léger supplément des prix compense l'immobilisation temporaire du numéraire dont le volume peut être une part non négligeable du chiffre d'affaires du commerçant.

Le dernier cas est plus singulier : il s'agit d'un Maure blanc disposant de sources de revenu diverses qui lui assurent des rentrées d'argent relativement importantes et assez régulières. Il possède un véhicule automobile, grâce auquel il rend de nombreux services gratuits ou payants, et il est propriétaire de plusieurs baraques dans le kébé, placées en location-vente. Il n'est pas rare qu'il dépanne financièrement, sans taux d'intérêt, des voisins maures blancs ou maures noirs. Il développe ainsi une surface sociale qui lui confère un rôle de "notable" dans cette portion du kébé. Son rôle dans les Structures d'Education des Masses fait de lui le représentant quasi-officiel des résidents de notre échantillon. Cet individu a déjà rendu service au boutiquier, en l'aidant à acheminer les matériaux nécessaires pour la construction de sa boutique. Depuis, il lui achète les céréales au prix officiel, mais toujours par petites quantités payées comptant. Il nous a expliqué ainsi les raisons de son choix :

"- Si tu achètes au prix fixé, tu n'as pas intérêt en stockant des céréales à immobiliser ton argent, à moins que tu ne sois revendeur, et, dans mon cas, c'est le boutiquier qui paie le transport des produits que ma famille consomme-".

Ce type de raisonnement est assez rare parmi la population des kébé mais il s'agit

ici d'un individu particulièrement inséré dans les affaires, et à son niveau, d'un expert en micro-économie que l'on vient fréquemment consulter.

### FORMULE B2

Comme la formule d'approvisionnement B1, la relation B2 est une relation duelle isolée et symétrique, mais dans ce cas-là, la conversion numéraire/céréales concerne des quantités plus importantes, avec un paiement effectué au moment de la livraison. Une ou deux fois par mois, le client va acheter une vingtaine de kilogrammes dans une boutique des zones bâties, pratiquant les prix officiels, et il en profite pour faire d'autres achats (sucre, bougies, etc.).

Deux groupes corésidents maures noirs, deux groupes corésidents toucouleurs et un groupe corésident maure blanc ont adopté cette formule. Tous sont des salariés à plein temps, dont le niveau de revenus est compris entre 5.000 et 9.000 u.m./mois.

Si l'on se place du point de vue du client, les avantages de cette formule sont :

- Un confort psychologique dû au fait de disposer d'un petit stock à la maison et, d'une façon générale, de pouvoir planifier le budget familial. Cet aspect de la formule n'est pas négligeable dans un contexte global caractérisé pour la plupart de la population, par une précarité des ressources et les conséquences que celle-ci entraîne. Dans une certaine mesure, la constitution d'un petit stock est une pratique héritée des modes d'approvisionnement ruraux. En payant comptant, le client ne structure pas la relation qu'il entretient avec le commerçant, et conserve à tout moment son autonomie.
- La quantité achetée justifie que l'on paye un surcoût dû au transport, pour se rendre dans une boutique pratiquant les prix officiels. Pour un achat de 20 kg à 17 u.m. le kilo, si le client utilise un transport en commun pour ramener le produit chez lui, le surcoût est de l'ordre de 20 u.m., soit à peu près 7% du prix d'achat. L'économie réalisée par rapport à une formule d'approvisionnement à proximité de sa résidence, où les prix sont de 10 à 15% plus élevés, est de l'ordre de 6 à 7%.

- La fidélité du client à une boutique est achetée par le commerçant par un petit "cadeau" (un savon, un peu de thé, etc.).

Cette formule a aussi ses inconvénients :

- Le fait de disposer d'un stock pousse à la consommation, tendance qui est à l'avantage du commerçant.
- Les prix restant stables à moyen terme (1), la constitution d'un stock est équivalente à une immobilisation de numéraire. Sur de petites sommes, le loyer de l'argent peut atteindre 20% par mois (2). Ce manque à gagner correspond à 2 kg (35 u.m.) sur la constitution d'un stock de 20 kg.

Ces considérations n'ont évidemment que peu de poids pour des individus disposant de revenus relativement élevés par rapport au reste de l'échantillon, mais pour le commerçant, celles-ci sont un élément important de la pratique marchande (3).

### FORMULE C

Le bidonvillois est dans une situation similaire vis-à-vis du commerçant à celle que nous avons décrite dans la relation B2, donc a priori parfaitement autonome dans sa pratique de conversion du numéraire en biens alimentaires. Cet élément du mode d'approvisionnement n'est possible que parce qu'il existe entre le bidonvillois et un tiers, une relation dont l'une des manifestations est un transfert de numéraire en amont de l'échange marchand.

Dix chefs de ménage sont dans ce cas, soit neuf femmes (dont trois Maures noires) et un Maure blanc ; huit femmes reçoivent plus ou moins régulièrement une somme d'argent que leur font parvenir un époux absent ou des parents (frère ou père), qui peuvent résider à Nouakchott. Dans l'un des cas, c'est un amant qui assure le pourvoi en numéraire. Mis à part ce dernier cas, qui peut être considéré aussi comme une

---

(1) Plusieurs mois.

(2) C'est le maximum relevé par nous-mêmes.

(3) Ce sont eux qui prêtent de l'argent en général.

rémunération d'un service et qui pourrait être classé dans les relations de type B2, les autres recouvrent deux réalités différentes :

- a) Le transfert de numéraire entre époux, géographiquement éloignés.
- b) Une solidarité entre consanguins constituant une famille élargie, éclatée résidentiellement.

Dans les deux cas, les partenaires participent à une petite sphère de solidarité, qui peut ne pas exiger de contrepartie économique. Le transfert direct de numéraire suppose de la part du pourvoyeur, l'acceptation d'une certaine autonomie de gestion pour "l'assisté". Le fait d'acheter des céréales par (relativement) grosses quantités payées comptant, obéit à une considération supplémentaire à celles énoncées à propos de la relation B2. Ces transferts de numéraire pouvant s'interrompre ou être très irréguliers (en particulier les envois des migrants), les femmes ne peuvent prendre le risque de détourner une partie des sommes perçues, pour les faire fructifier. Certaines peuvent acheter jusqu'à 150 kg en une seule fois. Elles acceptent d'aller s'approvisionner parfois très loin de leur résidence, parce que le commerçant est membre de la communauté tribale d'origine, ou lié d'une façon ou d'une autre à un individu qui sert de référence commune ; en cas de suspension des envois de numéraire, celui-ci ne pourrait refuser d'accorder un crédit à moyen terme. Pour ces femmes, la pratique de conversion numéraire/céréales retenue est directement conditionnée par les incertitudes contenues dans la relation située en amont.

Nous avons classé dans cette relation C une femme maure noire qui bénéficie d'une rente immobilière : étant donné que la parcelle est immatriculée au nom de son époux absent, on peut considérer que la part de la rente qu'elle s'approprie est un transfert de numéraire, opéré par son mari. Si nous considérions qu'elle gère elle-même ce capital immobilier, et que la part des revenus qu'elle s'approprie, est une forme de commission, nous aurions pu la classer dans le groupe concerné par la relation B2. Mais nous avons préféré privilégier dans ce cas, le caractère

d'assistance qui sous-tend la relation entre époux, ou entre parents très proches. Le cas du Maure blanc est très différent : en 1975, il lui a été attribué une parcelle dans le 5ème arrondissement. Cette parcelle a été revendue à un urbain aisé, membre de la même tribu. En 1980, cet acheteur est venu lui proposer de favoriser la procédure qui lui permettrait de se voir attribuer une autre parcelle dans le futur lotissement de recasement de Tinsoueloum, opération qu'il a acceptée et qui a été couronnée de succès. Les deux partenaires se sont mis d'accord sur la formule suivante :

La parcelle de Tinsoueloum est occupée par des "dépendants" de l'acheteur, mais l'attributaire sert de prête-nom pendant tout le délai durant lequel la construction est interdite (cinq ans). Le permis de construire sera délivré à son nom, mais sera immédiatement cédé à l'acheteur. En contrepartie, ce dernier lui verserait 3.600 u.m. par trimestre pendant les cinq années, soit un total de 72.000 u.m. (9.000 FF), et lui aurait promis de lui faire attribuer en septembre 1983, une autre parcelle à Toujounine. Notre homme est bien allé à Toujounine au moment de l'enregistrement des noms des attributaires, mais nous ignorons quelle suite a été donnée à ce projet. Cette rente n'est pas l'unique revenu de ce groupe corésident, mais elle est presque uniquement consacrée à l'achat des céréales. Cette somme, dont la fréquence de versement est garantie, pourrait être investie ailleurs, mais il faut, dans ce cas particulier, tenir compte de la personnalité du "chef de ménage" : une certaine passivité prime sur un quelconque comportement plus "économique".

#### FORMULE D

Un seul élément, soit le paiement différé des céréales, différencie le mode d'approvisionnement D du mode C, si l'on s'en tient à leur description formelle. Le fait de différer le paiement d'une marchandise permet, a priori, au client de disposer d'un laps de temps pour pouvoir faire fructifier son argent. Cette solution est d'autant plus avantageuse que le coût du crédit est faible. Dans les cas

rassemblés ici, ces considérations n'interviennent aucunement. Pour tous, le recours au crédit est une répercussion dans la pratique de conversion numéraire/céréales, d'une irrégularité dans les transferts de numéraire situés en amont. Du point de vue du consommateur, la logique est la suivante : le paiement différé entraîne parfois un surcoût de l'alimentation, mais régularise l'approvisionnement, si l'on sait que le flux de numéraire n'est pas en train de s'interrompre mais simplement de prendre du retard. Si cette dernière certitude s'amenuise, la fréquence des achats augmente mais leur volume diminue très vite, et l'on change alors de mode d'approvisionnement (cf. relation G). L'étude de la relation pourvoyeuse en numéraire nous a conduit à dissocier deux groupes :

- Groupe 1

Pour sept "chefs de ménage" (dont trois femmes), la nature du lien établi avec le pourvoyeur en numéraire est la même que pour les cas évoqués dans la relation C (époux ou parents proches) ; mais un décalage s'est instauré jusqu'à devenir chronique, entre la source de numéraire et les nécessités alimentaires. Le commerçant concède un crédit de courte durée qu'il ne fait généralement pas payer, ou sinon très légèrement. Les clients continuent à acheter de grosses quantités, ne serait-ce que pour ne pas alarmer le commerçant et voir ainsi augmenter le coût du crédit.

- Groupe 2

Ces huit Maures blancs (dont une femme), sont liés à un "protecteur" qui n'est pas un parent, ou qui peut l'être, mais de façon très lointaine. La plupart ont d'abord bénéficié d'une aide coordonnée par la communauté tribale, puis celle-ci étant limitée dans le temps, ont dû accentuer leur position de demandeur auprès d'un urbain aux revenus importants et membre de la communauté tribale. Pour au moins cinq de ces "protecteurs", nous avons pu disposer de renseignements indiquant que leurs revenus leur offraient la possibilité d'assurer un soutien

financier, certes modeste, mais constant et régulier. Pourtant, dans ces huit cas, on observe une très grande régularité dans le retard des versements, sans que ce retard ne dépasse le tiers ou la moitié du temps de consommation correspondant à l'équivalent en céréales de la somme versée. La fréquence des versements varie d'un cas à l'autre, mais n'est jamais inférieure à une fois par mois.

A notre avis, ce retard est voulu et géré par le pourvoyeur en numéraire : il lui permet de structurer le rapport de dépendance, en plaçant le bidonvillois dans une situation dans laquelle il devient le débiteur du commerçant de façon chronique, le pourvoyeur étant le seul à pouvoir régulièrement, par ses versements, limiter l'endettement à un niveau très bas pour lui-même. Cette pratique permettrait de laisser au bidonvillois une apparente autonomie dans son choix du lieu d'approvisionnement, tout en surveillant qu'un autre rapport de dépendance, entre le débiteur et le créancier, ne se structure pas. De plus, cette pratique empêche le bidonvillois de faire fructifier le numéraire, puisqu'il est en permanence en situation de débiteur. Le surcoût dû au crédit est en général nul ; le commerçant est rassuré par la fréquence des remboursements, et compense l'immobilisation de 1.000 ou 2.000 u.m., par une fidélité à long terme de sa clientèle.

#### FORMULE E

Les individus concernés par ce mode d'approvisionnement se fournissent chez un commerçant pour l'acquisition de produits en quantités relativement importantes. La contrepartie en numéraire est versée directement au commerçant par le "protecteur". Ce versement peut se faire antérieurement ou postérieurement à la livraison. Ce dernier aspect permet de diviser en deux groupes les bénéficiaires de ce soutien financier indirect.

##### - Groupe 1

Celui-ci rassemble quatre femmes maures noires et deux femmes maures blanches. Ces six groupes corésidents sont entretenus par des époux ou des parents

proches qui ne résident pas de façon permanente à Nouakchott. Cette formule permet au "protecteur" de gérer lui-même l'approvisionnement de ses proches, tout en leur refusant une certaine autonomie et en particulier, le loisir de faire fructifier pour eux-mêmes (avec les risques que cela suppose) des sommes relativement importantes. En général, à l'occasion d'un séjour à Nouakchott, le "protecteur" verse au commerçant une somme qui représente souvent plusieurs mois de consommation du groupe corésident, et fixe la périodicité et le volume de chaque livraison. Il peut repartir ainsi avec la certitude que la sécurité alimentaire des siens est garantie pour un délai fixé ; si l'opération se poursuit plusieurs fois, il peut être assuré qu'en cas de soudure difficile le commerçant consentira un crédit gratuitement.

Pour le commerçant, l'avantage de la formule est très important puisqu'il peut faire fructifier la somme d'argent et en contrepartie, outre la promesse d'une facilité de crédit potentielle, il consent à faire des petits cadeaux.

#### - Groupe 2

Il s'agit de deux groupes corésidents maures blancs dont l'un est dirigé par une femme, habitant à Nouakchott depuis trois ou quatre ans. Leurs "protecteurs" sont des membres de leurs tribus respectives, mais n'appartenant pas à leur sphère de parenté. Ces deux protecteurs sont des employés du secteur public, dont le salaire mensuel ne doit pas dépasser 15.000 u.m. (1.800 FF). Les marchandises sont payées après chaque livraison, avec un léger retard variable et à un prix un peu plus élevé que le prix fixé. Ce surcoût dû au crédit ne dépasse pas 7 ou 8% du prix fixé. La fréquence et le volume de l'approvisionnement sont en partie déterminés par la relation qui existe entre le "protecteur" et le commerçant.

Deux interprétations de cette formule d'approvisionnement sont possibles :

- a) Le "protecteur" peut avoir intérêt à différer le paiement pour que l'entretien d'un "dépendant", par cette formule, lui permette, en cas de besoin, de déplacer une échéance sans que cette assistance soit immédiatement remise

en question par une dépense imprévue. Il est à noter que les quantités livrées permettent tout juste à ces assistés de survivre.

- b) S'agissant de relations d'assistance récentes, le recours à cette formule permet au "protecteur" non seulement d'empêcher toute velléité d'autonomie de son "dépendant", mais aussi de souligner à chaque opération la situation de demandeur de ce dernier. En effet, chaque fois que son stock est épuisé, le dépendant se rend d'abord chez son "protecteur" quérir l'autorisation d'aller s'approvisionner, et ce dernier l'assure qu'il passera chez le commerçant régler la note dans les jours qui suivent.

L'un de ces dépendants est inscrit sur une liste d'attributaires de parcelles ; son "protecteur" a joué un rôle déterminant dans cette partie de la procédure. Le futur "dépendant" s'est d'abord installé avec son micro-campement, en bordure du kéré. C'est à ce moment-là qu'il a rencontré pour la première fois son futur "protecteur" qui participait à la sphère de solidarité tribale. Ce dernier lui a proposé de s'installer tout seul dans une autre zone du kéré et l'a fait inscrire sur une liste d'attributaires qui se constituait dans une partie du kéré. Il l'a présenté à l'un des leaders des Structures d'Education des Masses, chargé de la constitution de la liste. Nous ignorons les termes de l'accord sur une future cession éventuelle de la parcelle entre ces deux partenaires.

#### FORMULE F

Cinq groupes corésidents maures blancs dont l'un est dirigé par une femme, sont concernés par cette formule d'approvisionnement. Seule la femme est parente avec son "protecteur".

Dans cette formule, le "protecteur" est un commerçant disposant de revenus substantiels. Le point d'approvisionnement peut être considéré comme une succursale du réseau marchand placé sous le contrôle du protecteur. La livraison de

céréales à partir du point de vente ne saurait être assimilée à la relation A, sauf peut-être pour le cas de la femme. Le "protecteur" se sert de sa "succursale" comme lieu d'endettement des groupes corésidents, mais il se charge de ne pas léser son agent boutiquier en compensant en numéraire ou en produits, les livraisons faites par ce dernier. En fait, il rachète au fur et à mesure les dettes des groupes corésidents mais en les laissant centrées sur la personne du boutiquier. Cette formule lui permet de structurer le rapport de dépendance en se servant de "sa succursale" comme écran, tout en conservant un moyen de pression légal sur les biens futurs des groupes corésidents. S'il est correspondant de la SONIMEX, cet investissement se fait à un coût amputé des marges autorisées.

Tous les partenaires du mode d'approvisionnement appartiennent à la même entité tribale. Ce constat suggère peut-être que le commerçant ne veut pas prendre le risque, en cas d'attribution de parcelle par exemple, de voir un autre acheteur éponger les dettes d'un attributaire qui n'appartiendrait pas à la même communauté tribale que lui. Une deuxième raison de cette homogénéité tribale tient à l'origine de la formule :

Pour deux cas, la collecte d'argent destinée à l'assistance aux sinistrés est gérée par des commerçants, et leurs points de vente sont utilisés comme points de distribution. La conversion du numéraire collecté en produits de consommation livrés aux sinistrés, irrigue leurs propres réseaux marchands. Mais cette assistance collective est de courte durée et dans une seconde phase, le réseau de distribution se transforme en réseau d'endettement. Le protecteur va ainsi au devant d'une demande qu'il connaît bien, tout en s'assurant des moyens de pression potentiels pour le futur.

#### FORMULE G

Dans cette relation, les groupes corésidents s'approvisionnant à un point de vente ont suspendu le versement de la contrepartie en numéraire. Les groupes corésidents

s'endettent. La formule ne s'est jamais établie sur cette base-là mais il est arrivé un moment où le client, obligé de demander un crédit à plus long terme, s'est trouvé dans l'incapacité de le rembourser pour de multiples raisons : cessation des envois des migrants, cessation d'activités, suspension des aides familiales ou d'urbains, versées en numéraire, etc. Le commerçant, en acceptant de poursuivre les livraisons, construit un rapport de dépendance en prenant des risques : premièrement, que les flux de numéraire ne se rétablissent pas, et deuxièmement, qu'en cas d'attribution de parcelle, un acheteur rembourse les dettes sans que lui-même puisse se porter acquéreur à un prix avantageux. Pour compenser ce risque, le coût du crédit pratiqué est très élevé, jusqu'à 40% du prix des denrées livrées. Cinq groupes corésidents n'entretenant aucun lien tribal avec leur créancier, sont dans cette situation d'endettement croissant :

- Un Maure noir au chômage (maladie),
- Deux femmes maures blanches dont l'une n'est plus assistée, et l'autre sans nouvelles de son époux soldat,
- Deux femmes maures noires dont l'activité ne permet pas de dégager des revenus suffisants, mais qui remboursent une partie de leurs dettes de temps en temps. Le coût du crédit qui leur est consenti est assez faible, grâce à l'intervention du "notable" (déjà cité) de cette portion de kébé.

Cet inventaire des formules d'approvisionnement par produit, y compris pour l'eau, ne concerne que notre échantillon et il n'est pas douteux que dans l'ensemble des kébés d'autres formules puissent exister. Cependant, même sur un échantillon aussi restreint, nous pensons avoir montré l'importance des transferts en provenance soit d'urbains résidant dans des zones bâties soit de migrants, en direction des habitants des kébés. Nous avons considéré tout au long de notre travail que la proportion de bidonvillois à Nouakchott devait être estimée au minimum à 40% de la population totale. Dans notre échantillon, 77% des groupes corésidents bénéficient d'une aide partielle ou totale ;

si cette proportion est similaire pour l'ensemble des kébés, 30% des groupes corésidents nouakchottois seraient assistés en partie ou totalement, et ceci, sans tenir compte des assistés résidant dans les zones bâties. L'importance des systèmes de redistribution ne permettrait pas, si l'on en croit certaines données officielles, d'assurer à tous un niveau nutritionnel satisfaisant. En effet, en 1977 (1) 68% des enfants des kébés avaient un poids inférieur à 80% des normes de l'O.M.S., et 36% un poids inférieur à 60% de ces mêmes normes. En 1983, le contrôle de notre échantillon par un médecin pour les besoins de notre enquête, n'a pas confirmé ces chiffres : à peine 30% des enfants pouvaient être considérés comme insuffisamment nutris, et parmi les plus jeunes, 8% pouvaient peser moins de 60% du poids normal.

A ce propos, nous voudrions faire quelques remarques :

- Entre 1976 et 1979, l'effort de construction de logements par les particuliers s'est peut-être fait au détriment des revenus pouvant être consacrés à l'assistance des sinistrés.
- En 1983, nous avons constaté que les enfants pouvaient être traités très différemment au sein d'une même famille.
- Les enfants insuffisamment nutris se rencontrent aussi bien chez des Maures blancs bénéficiant d'une assistance alimentaire, que chez des Maures noirs économiquement autonomes.
- La dénutrition de certains membres d'un groupe corésident n'est pas uniquement fonction de l'insuffisance de la disponibilité alimentaire globale du groupe, mais aussi de la gestion interne du déficit, qui tend à reporter sur une petite partie des membres les difficultés alimentaires. De plus, la satisfaction des besoins alimentaires de tout le groupe n'est pas toujours une priorité : la ration d'un enfant peut être dramatiquement insuffisante sans pour autant que le père s'interdise de s'acheter un boubou ou un mouton pour l'Aïd. La reproduction biologique du groupe n'est pas isolable de sa reproduction sociale et de la mise en scène qu'elle suppose.

---

(1) 4ème plan de développement, décembre 1980.

## NOTES

- 1 Ce travail a été effectué dans le cadre de la préparation d'une thèse de 3e cycle, soutenue en 1985 à l'Université Paris V, et intitulée "Les kébé de Nouakchott : contribution à l'étude de la sédentarisation en milieu urbain de populations nomades sinistrées"